

Message du Conseil communal au Conseil général n° 149 du 09 mars 2020

OBJET : Prendre connaissance et approuver un crédit cadre 2020-2023 de CHF 800'000.- pour l'entretien et la réfection des routes communales.

1. Préambule

Les routes communales sont un sujet qui est important et qui a été logiquement inclus dans le programme de législature des Autorités communales.

En effet, la commune mixte de Haute-Sorne totalise 56'550 m de routes communales, pour une surface revêtue de 274'940 m².

Ce patrimoine routier représente une valeur de plus de 46 millions de francs. De plus, une route à une durée de vie estimée à 50 ans.

La valeur de renouvellement des routes est donc estimée à environ 1 million par année, ce montant tient compte des interventions contenues dans le budget d'investissement.

2. Introduction

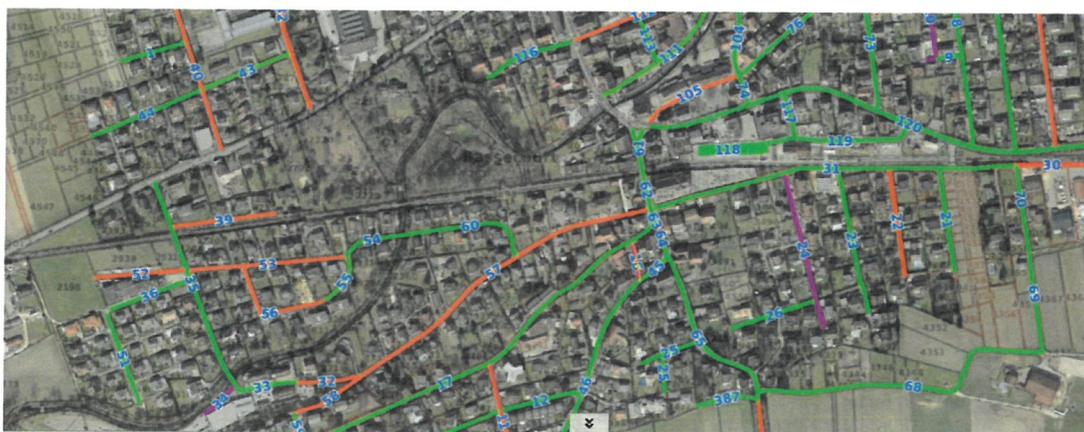
En 2016, un mandat d'évaluation de l'état de notre patrimoine routier communal, incluant les trottoirs et les chemins AF revêtus, a été confié à la société d'analyse et de contrôle dont une succursale est basée à Delémont (SACR SA).

Le résultat global découlant de cette analyse détermine un état qualifié de bon pour l'ensemble de notre patrimoine routier. Cette situation s'explique par le fait que les chemins AF analysés (chemins revêtus) ne présentent que peu, voire pas de dégradations importantes.

Pour une meilleure analyse, une étude plus fine a été établie et comportait 3 catégories qui sont, les chemins AF, les routes communales de Glovelier, Undervelier, Soulce et Sceut ainsi que les routes communales de Bassecourt et Courfaivre.

Les résultats sont, dans l'ensemble, bons. Néanmoins, il s'avère que certaines rues péjorent fortement la note globale. Elles nécessitent, la plupart du temps, un investissement conséquent que le Conseil général adopte lors de ses séances.

Le géoportail (système d'information de visualisation selon image ci-dessous) permet de connaître les routes nécessitant une remise en état afin de suivre un programme précis.



Vue du claqué « routes communales » sur le géoportail dans le thème « commune »

3. Considérations générales

Une fois cet état des lieux réalisé, trois variantes d'entretien ont été proposées :

- Entretien optimal
- Entretien de maintien
- Entretien déficitaire

Ces stratégies proposent un type d'entretien pour chaque tronçon avec un budget associé.

C'est la variante de maintien qui a été retenue par les Autorités communales. Une liste d'actions a donc été établie et mise en lien avec l'état des réseaux sous-terrain. Ceci afin de permettre une cohérence dans les actions entreprises.

La variante de maintien du réseau a été revue en version allégée. Cependant, malgré le retrait de cette liste de certaines rues qui devront être réfectionnées totalement et la suppression d'entretien d'autres secteurs en vue de réduire au maximum les coûts, un montant annuel d'environ CHF 500'000.- est nécessaire pour assurer un maintien minimal.

Jusqu'à présent, ce montant n'a pas pu être alloué lors de l'élaboration des budgets.

A la fin de l'année 2019, le programme de réfection démontre un retard de CHF 237'000.- sur le plan d'entretien de la même année.

Le plan d'entretien 2020 prévoyant des interventions à hauteur de CHF 477'000.- a été réduit à CHF 123'000.-.

Ceci représente, un retard de CHF 360'000.- sur le planning initialement établi en situation projetée à la fin de l'année 2020.

4. Considérations particulières

Une fois ces montants budgétisés connus, le programme doit être revu, les entreprises sont ensuite sollicitées pour la réalisation de devis et enfin les travaux peuvent entrer dans leur phase de réalisation.

Il est également important de préciser que les montants indiqués dans les plans d'entretien correspondent à des estimations.

Un élément important intervient également dans l'élaboration des plannings, il s'agit du vieillissement des chaussées. En effet, l'évaluation des réseaux a été réalisée courant 2017.

Les conditions météorologiques particulières de ces dernières années, notamment les fortes canicules subies en 2018 et 2019, ont eu une influence tout à fait négative sur l'état de nos routes qui ont subi une dégradation plus conséquente qu'en temps normal. A contrario, les techniques évoluent également permettant de faire des économies lors de travaux.

Ces phénomènes peuvent amener à de légères modifications de prix dans les estimations de l'époque par rapport aux travaux à entreprendre aujourd'hui.

Cependant et par expérience, il est possible d'affirmer que les estimations des coûts sont relativement fiables.

Au vu de ce qui précède, il est désormais nécessaire de pouvoir disposer d'une vue à plus long terme, sur plusieurs années, pour organiser ces travaux d'entretien de manière efficace et pertinente en fonction des urgences et dans un degré de détail adapté.

Les budgets 2020 désormais adoptés, le montant dévolu est de CHF 200'000.- pour cette année. Le crédit cadre proposé est de garder ce montant annuel jusqu'à la fin de la législature soit jusqu'à 2023 et donc CHF 800'000.- pour une période de 4 ans.

Le choix a été fait par le Conseil communal qui restructurera les routes dans le budget d'investissement en lieu et place d'une revue dans le budget de fonctionnement.

Les montants sont inférieurs à ceux qui ont été calculés pour assurer la variante « maintien » escomptée.

Il sera, dès lors, indispensable de revoir complètement les programmes établis à ce jour et la variante retenue jusqu'à aujourd'hui devra être remplacée par la variante déficitaire.

Le crédit cadre, objet du présent message permettra cependant de faire face aux urgences et devrait permettre à la commune de Haute-Sorne d'assurer la sécurité des usagers.

Même si l'indice global du patrimoine ne pourra être maintenu, les Autorités communales souhaitent tout de même sauver certaines routes qui peuvent encore l'être au détriment de certaines autres qui devront être intégrées, plus tard, dans une planification de réfection complète, comprenant un travail plus conséquent car la détérioration y sera plus forte.

Il faut clairement s'attendre à passer d'un indice global qualifié de « bon » à celui qualifié de « moyen », éventuellement au rang inférieur, à la qualification « satisfaisant » en vertu de la norme SN 640 925b.

Il est important de garder à l'esprit qu'il est moins onéreux de garantir le maintien d'un indice plutôt que de l'améliorer. La baisse de cet indice actuel demandera un effort financier supplémentaire dans les législatures futures. Ceci afin de permettre à la commune d'assainir ses finances actuellement.

5. Délai de réalisation

Comme déjà évoqué ci-dessus, la planification devra être revue fondamentalement.

L'année 2020 sera principalement dévolue à la réalisation d'un nouveau planning d'entretien ainsi qu'à la réalisation des appels d'offres qui en découleront.

La concrétisation des interventions alors planifiées se fera certainement entre le printemps 2021 à l'automne 2023.

Au terme de cette période, il faudra songer à la mise à jour de l'évaluation actuelle sur laquelle nous nous appuyons pour l'organisation de notre travail et de redéfinir alors les stratégies dans les années futures.

6. Coût annuel

CHF 200'000.- par an durant 4 ans.

7. Considérations financières

Investissement	CHF	800'000.-
----------------	-----	-----------

Le demande de crédit porte sur un montant de	CHF	800'000.-
--	-----	-----------

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation de l'objet.

8. Financement

Recours à l'emprunt	CHF	800'000.-
---------------------	-----	-----------

Dans la mesure du possible, le projet sera financé par les recettes courantes.

9. Charge financière annuelle

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Pour les dépenses liées à l'entretien complet des routes, le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) fixe la durée de vie à 40 ans, soit un taux d'amortissement de 2,50%.

Pour cet objet, il s'agit d'interventions ponctuelles et ciblées servant à prolonger la durée de vie de la route, prolongement dont nous estimons la durée de vie à 20 ans, soit un taux d'amortissement de 5.0%.

Année	Invest. en CHF	Amort. 5.00%	Amort. cumulé	Val. Bilan	Int. 2.0 %
N	200 000	-	-	200 000	4 000
N+1	200 000	10 000	10 000	390 000	7 800
N+2	200 000	10 000	20 000	570 000	11 400
N+3	200 000	10 000	30 000	740 000	14 800
N+4	-	10 000	40 000	700 000	14 000
N+5	-	-	40 000	660 000	13 200
N+6	-	-	40 000	620 000	12 400
N+7	-	-	40 000	580 000	11 600
N+8	-	-	40 000	540 000	10 800
N+9	-	-	Etc. ...	Etc. ...	Etc. ...

A charge du compte général.

Charge financière annuelle totale

Charge financière - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable (10% = 10 ans / 6.66 % = 15 ans / etc.)	5.0%	40 000
Durée amortissement comptable	20 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 2.0 %		16 000
Total de la charge financière annuelle		56 000

10. Préavis des Autorités

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter la demande de crédit-cadre de CHF 800'000.- pour l'entretien et la réfection des routes communales.

Bassecourt, le 12 février 2020

Au nom du Conseil communal
Le Président

Jean-Bernard Vallat

Le Chancelier

Raphaël Messerli